



**École secondaire Villa Française des Jeunes**  
**11, chemin Edinburgh**  
**Elliot Lake Ontario P5A 2M3**  
**Téléphone : 705-848-2259 Télécopieur : 705-848-2390**  
**M. Christian Giroux, directeur**  
**Courriel : cgiroux@cspgno.ca**



### Guide des élèves

#### Message du directeur

Bienvenue à l'École secondaire Villa Française des Jeunes. C'est avec grand plaisir que je vous accueille chez nous, chez vous.

Puisque vous avez décidé d'étudier en français, vous êtes en train de vous affirmer au sein de votre communauté comme bilingue. Quel beau cadeau qui vous permet de communiquer en deux langues! Félicitations!

Si vous lisez ce message, vous avez reçu votre agenda et vous avez décidé de vous en servir. L'agenda comporte de nombreux renseignements qui vous aideront à bien fonctionner tout au long de l'année. **L'agenda en soit est l'outil idéal pour s'organiser et ne rien oublier.**

Sachez que suivre les règlements du Code de vie vous engagera à devenir une meilleure personne. Nos villageoises et villageois sont reconnus dans la communauté comme des élèves polis et respectueux et par l'entremise du programme COOP, même recherchés. Continuez à promouvoir cette réalité!

Je vous encourage à chercher l'aide de vos enseignantes et de vos enseignants afin de rendre vos défis moins lourds et à entreprendre toutes les expériences profitables à votre apprentissage. Profitez de l'expertise de toutes celles et de tous ceux qui vous entourent et passez une année scolaire agréable.

Christian Giroux,  
Directeur



**Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario**  
**296, rue Van Horne**  
**Sudbury, (Ontario) P3B 1H9**

**Ma place pour**  
**grandir!**

---

## Généralités

### Déroulement de la journée

#### ARRIVÉE :

- Les élèves sont accueillis par la surveillance, un membre du personnel enseignant ou la direction.
- Les élèves se rendent immédiatement à leur casier.
- Ensuite, elles et ils se dirigent à leur salle de classe ou au centre de ressources.
- Au son de la première cloche, les élèves se rendent à leur salle de classe.

#### ROTATION :

- Il y a cinq minutes entre les classes afin de permettre aux élèves de se rendre à leur prochain cours.

#### DÎNER :

- Les élèves de l'intermédiaire se rendent à la cantine accompagnés d'une surveillance du dîner. Ils et elles y demeurent jusqu'à la fin du dîner à moins d'être surveillés à l'extérieur ou au gymnase ou d'avoir la permission des parents/tuteurs de dîner à l'extérieur.
- Les élèves du secondaire dînent à la cantine et ils/elles peuvent se rendre au gymnase avec surveillance.

#### DÉPART :

- Les élèves de l'intermédiaire sont accompagnés de leur enseignant/enseignante à l'autobus.
- Les élèves qui marchent à la maison doivent quitter les lieux à moins d'être accompagnés d'une surveillance.

## CODE DE VIE

Afin d'assurer le plein épanouissement de vos enfants, un comité formé de parents, d'élèves et du personnel de l'École secondaire Villa Française des Jeunes ont élaboré un Code de vie. Ce code est remis à chaque élève au début de l'année scolaire par l'entremise de l'agenda.

Tous les élèves de l'école suivent les mêmes règlements. En 7<sup>e</sup> et en 8<sup>e</sup> année, l'accent est mis très particulièrement sur le respect de soi, d'autrui et des biens.

## UN LIEU SCOLAIRE OÙ RÈGNE LA SÉCURITÉ

**Aucun comportement qui menace la sécurité psychologique et physique de votre enfant ne sera toléré tels que l'harcèlement, l'intimidation, l'abaissement de l'autre, la bousculade, la jambette, la brutalité, le langage et les gestes vulgaires.** Cette politique s'applique davantage à tout comportement qui enfreint les lois et les règlements comme par exemple, l'interdiction de fumer et l'interdiction de quitter l'école durant les heures de classe.

## RESPONSABILISATION DES ÉLÈVES

L'accent est placé également sur l'organisation des cahiers et les habitudes de travail. La présence à l'école est primordiale ainsi que la participation en salle de classe. La résolution de problèmes et la prise de décisions sont fortement encouragées chez les élèves. Les élèves doivent porter une attention particulière à leur environnement.

## UN LIEU OÙ IL FAIT BON VIVRE...EN FRANÇAIS!

On communique en français.  
On discute entre amis en français.  
On s'amuse en français.

## CODE DE VIE

***Le Code de vie est revu chaque année par le personnel enseignant et le conseil d'école et pourrait être modifié au courant de l'année scolaire advenant des nouvelles lois et des nouveaux règlements apportés par le ministère de l'Éducation.***

Le présent Code de vie s'applique à tous les élèves de l'École secondaire Villa Française des Jeunes.

## RESPECT DE SOI

### **1. Culture francophone**

J'utilise le français en tout temps à l'intérieur de l'école et en tout temps lors des sorties éducatives. Je suis fière, fier d'être francophone.

### **2. Tenue vestimentaire**

Puisque l'école est une institution qui veut promouvoir le savoir-vivre et développer chez l'élève le bon goût, elle exige que tout/toute élève soit propre et vêtu/vêtue convenablement et modestement.

- Je m'habille d'une façon appropriée qui n'est pas cause de distraction.
- Mes vêtements cachent mon nombril et mes sous-vêtements.
- Mes vêtements ne sont pas décolletés.
- Mes vêtements n'ont pas de messages inappropriés annonçant l'alcool ou la drogue ou affichant des messages à teneur violente, sexuelle ou vulgaire.
- Mes chandails, T-shirts, chemises ou blouses ne sont pas du style « muscle shirts »; ils sont assez longs pour rejoindre la hauteur de la ceinture et doivent couvrir la largeur de deux doigts sur mes épaules.

- Je ne porte pas de casquette ou autre recouvrement de la tête dans l'école. Durant ce temps, je mets ma casquette dans mon casier et si je quitte l'école, je tiens ma casquette dans ma main jusqu'à ma sortie de l'école. C'est un signe de respect.
- Je place mon manteau dans mon casier.
- Je ne porte pas de pyjamas.
- Durant les journées chaudes, je peux porter des pantalons courts (shorts) qui seront à la longueur de la mi-cuisse ou plus longues.

### **3. Alcool**

- Je ne dois pas avoir d'alcool dans ma possession ou être sous l'influence de celle-ci en aucun temps à l'école.

### **4. Drogues**

- Je ne possède ni consomme aucune drogue durant la journée scolaire.

### **5. Réussite scolaire**

#### **a) matériel scolaire**

- Je suis responsable de l'entretien de tout manuel et livre de bibliothèque ainsi que de tout équipement (casier, cadenas, ...) qui m'est prêté durant l'année scolaire.
- J'apporte mes livres, cahiers, crayons et stylos et tout le matériel nécessaire à chaque cours.

#### **b) ponctualité et sorties de classe**

- J'arrive à l'heure à l'école le matin. Je me présente à ma première classe pour 8 h 35.
- J'arrive à l'heure à mes classes. Il y a (5) minutes pour circuler entre les périodes.
- **Je dois avertir et signer le registre au bureau si je quitte l'école avant 14 h 55 avec une note signée par les parents ou tuteurs.**

**Si l'enfant est absent(e) on demande aux parents de communiquer avec l'école par téléphone ou de laisser un message); ou à son retour il ou elle doit apporter une note datée et signée par ses parents ou tuteurs motivant son absence.)**

#### **c) assiduité**

- Je dois assister à tous mes cours de façon régulière afin d'assurer ma réussite scolaire. Si je m'absente d'un cours, je suis responsable de la matière enseignée. Si je m'absente d'un test, je recevrai automatiquement zéro. Par contre, si je peux justifier mon absence à l'enseignant/l'enseignante en question, je serai évalué à la discrétion de ce dernier ou de cette dernière. Si possible, je devrai prévenir l'enseignant/l'enseignante au préalable.
- Si je m'absente, sans raison valable d'une présentation ou d'un spectacle qui a lieu pendant les heures de classe, je subirai les mêmes conséquences que si j'avais séché un cours.

#### **d) responsabilités de l'élève**

- Je complète les travaux assignés de **façon propre et professionnelle** en respectant la date d'échéance.
- J'écris ou je fais les évaluations sommatives, tests ou examens assignés dans chaque cours.
- Je ne pratique aucun plagiat. Le plagiat, sous toutes ses formes, est toujours grave, tant pour celui ou celle qui copie que pour celui ou celle qui passe volontairement sa copie ou ses notes personnelles à quelqu'un d'autre, ou qui facilite le copiage. **Il est à noter que copier ou acheter un texte directement de l'internet est considéré comme étant une forme de plagiat.**

### **e) participation aux activités scolaires**

-Je peux participer aux différentes activités scolaires sans toutefois négliger mes études. Je dois m'acquitter des frais de participation avant le début de l'activité.

## **RESPECT DES AUTRES**

### **1. Langage et comportement**

- Je démontre un comportement social acceptable et respectueux envers tous et chacun.
- J'utilise un langage qui est accepté dans le milieu scolaire.
- Je n'affiche pas mon affectation envers quelqu'un d'une façon déplacée ou excessive. Les manifestations affectueuses exagérées sont déplacées dans des lieux à caractère éducatif et ne peuvent être justifiées ou acceptées.

### **2. Intimidation et violence**

L'intimidation et la violence ont de graves répercussions sur la sécurité et l'apprentissage des élèves ainsi que sur le climat scolaire. L'intimidation et le harcèlement prennent plusieurs formes; elles peuvent être physiques, verbales, sociales (émotionnelles / psychologiques), sexuelles ou électroniques (cyber intimidation). Un(e) élève qui se sent harcelé(e), intimidé(e) ou menacé(e) devrait s'adresser au secrétariat, à la direction, à un membre du personnel enseignant, ou à toute autre personne en qui il ou elle a confiance.

- Je n'harcèle personne d'aucune façon et je n'incite pas les autres élèves à le faire. Je ne menace pas verbalement ou physiquement.
- Je reconnais qu'il est absolument interdit de menacer, de vendre ou d'utiliser une arme à l'école.

### **3. Climat de l'école**

- Je respecte le droit de chaque élève à une éducation de qualité.
- Je ne dérange ou ne perturbe pas le bon déroulement de la salle de classe.

## **RESPECT DE L'AUTORITÉ**

### **1. À l'école**

Chaque élève doit respecter les attentes et les règlements de l'école ainsi que les directives des enseignants et enseignantes et du personnel de l'école en tout temps, soit à l'école, sur la propriété de l'école, dans l'autobus, lors d'excursions pédagogiques, lors d'activités qui ont lieu avant et après les cours et finalement lors de rencontres, de réunions, de spectacles ou de présentations à l'école.

- Je démontre du respect pour tous ceux qui jouent un rôle dans le milieu scolaire que ce soit sur le terrain de l'école ou à l'extérieur.
- Je suis coopérative /coopératif et courtoise /courtois en tout temps.
- Je ne fume pas sur le terrain de l'école.
- Je stationne mon véhicule dans le terrain de stationnement et je m'y rends seulement durant le dîner ou après les classes.
- Je porte des espadrilles lors des activités libres au gymnase.

- Je ferme la porte de mon casier après son utilisation.
- Je respecte la propriété de l'école et celle d'autrui.
- Je ne dois pas utiliser mon baladeur, MP3, iPod, téléphone cellulaire et autres appareils électroniques en salle de classe. Ces appareils et les écouteurs doivent être hors de la vue de tous et toutes dans les salles de classe. Il est interdit d'avoir un écouteur dans chaque oreille en tout temps à l'école.

### **Qu'arrive-t-il si je me conduis mal ou je ne me conforme pas au code de vie ?**

L'élève devra se présenter immédiatement au bureau pour remplir la fiche de discipline (voir annexe) et ensuite rencontre l'enseignant qui décidera de la conséquence disciplinaire. Si l'élève ne coopère pas, on implique la direction. La fiche de discipline doit être signée par les parents et retournée à l'école.

Il peut y avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- Ton comportement sera corrigé et on te rappellera le comportement approprié.
- L'objet sera confisqué et tes parents devront venir le chercher à l'école.
- Un appel sera fait à domicile rappelant le comportement approprié et tu auras à parler à tes parents à ce sujet. Tes parents auront à aviser l'école du résultat de cette discussion.
- Tu auras à assister à une réunion avec ton enseignant(e), tes parents et la direction, si nécessaire.
- Tes parents et toi auront à signer un contrat visant à rectifier la situation et à mieux t'encadrer.
- Tu auras à rembourser l'école ou le Conseil pour les dommages encourus.
- Tu auras une suspension interne ou externe décidée par la direction.

## **RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1. Activités parascolaires**

L'école est une société miniature où vous vous préparez en tant que citoyen de demain. Les activités parascolaires ou scolaires contribuent de large part à votre épanouissement complet.

Nous encourageons les élèves à organiser et à participer sous la tutelle d'un enseignant ou d'une enseignante aux activités. La participation à trop d'activités pourrait être néfaste à la réussite académique.

**Tout élève qui néglige son rendement académique risque d'être empêché de participer aux activités parascolaires.**

Un élève qui fait partie d'un club de l'école, quelle que soit l'activité et qui se retire sans raison valable, ne pourra plus participer à d'autres clubs de l'école pour le reste de l'année.

**Les élèves qui sont absents la journée d'une activité ne seront pas permis de participer à cette activité après 15 h (p.ex., un élève absent pendant la journée ne peut pas participer à une pratique sportive ou à la danse d'école le soir).**

## **2. Les danses d'école**

Toutes les danses d'école sont supervisées par au moins un membre du personnel enseignant. Les membres surveillent les danses sur une base volontaire.

Tous les élèves soufflent dans l'alco-test et enregistrent un montant zéro. Pour toute autre valeur, les parents seront appelés à venir chercher leur enfant. Pour toute valeur au-dessus de 0,012, les parents et la police seront appelés. Si l'élève est ivre et quitte l'école, le membre du personnel enseignant doit tout de même avertir la police. L'école a invité les élèves à la danse et est ainsi responsable d'eux.

Les danses d'école commencent normalement à 20 h et se terminent à 24 h. Les portes de l'école fermeront à 22 h. Aucun élève ne sera admis après cette heure.

Tout élève qui n'est pas inscrit à Villa Française des Jeunes doit être accompagné d'un élève de Villa. Son nom doit être inscrit sur la liste des invités avant la danse. Un élève de Villa peut être responsable d'un ou de deux élèves seulement.

Tout élève qui sort de l'école ne sera pas réadmis. Il n'y a pas de pause-cigarette.

Tout élève absent de l'école pendant la journée ne sera pas admis à la danse; (à l'exception des absences pour une activité scolaire).

Tout élève banni d'une danse sera sujet à des conséquences établies par la direction. L'élève peut être banni de toutes les danses d'école pour l'année.

Tout élève enlève son manteau à la porte et peut être fouillé.

Le membre du personnel et l'élève responsable de la musique s'assurent que les paroles sont appropriées. Le jugement final de la musique revient au membre du personnel.

Le membre du personnel ne quitte pas l'école avant que tous les élèves n'aient quitté les lieux.

## **3. Les frais scolaires**

Chaque élève doit payer la somme de 40,00 \$ pour les frais d'élève. Cette cotisation aide à couvrir les coûts de la carte d'élève, l'encre utilisée dans les imprimantes, les casiers et les activités d'école. L'élève peut également se procurer d'un cadenas au prix de 5,00 \$.

### **Téléphone :**

**Il est interdit à l'élève d'utiliser le téléphone au bureau, sauf lorsqu'un parent appelle l'école ou lors d'une urgence. Chaque élève doit avoir 0,50\$ pour faire un appel téléphonique au publicophone. Les appels au bureau ne sont pas permis.**

#### **4. Périodes libres**

Selon la philosophie de l'école on ne permet pas aux élèves de 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> années d'avoir une période d'étude. Les élèves de 12<sup>e</sup> année doivent suivre un minimum de trois cours chaque semestre.

Les élèves de 12<sup>e</sup> ayant une période de travail peuvent quitter l'école avec l'autorisation de la direction et du parent sauf s'il y a une activité d'école.

À moins d'avis contraire, tous les élèves sont tenus d'assister aux convocations ou activités de groupe durant les heures de classe.

#### **5. Services aux élèves**

Les services d'orientation ont pour but d'aider les élèves à se connaître eux-mêmes (leurs aptitudes, leurs habiletés et leurs intérêts), afin de pouvoir prendre des décisions sages dans la formation de leur rôle dans la communauté.

Si vous sentez que vous avez des difficultés à vous adapter au milieu scolaire, à l'étude, à votre choix de cours, n'hésitez pas à demander une entrevue avec l'orienteur.

Dans le centre de ressources, il y a de l'information au sujet des métiers et professions, des bourses d'études, des cours universitaires et collégiaux qui peuvent vous intéresser. L'orienteur est à votre disposition pour vous aider.

#### **6. CO-VIE - Constitution**

1. Le conseil exécutif des élèves est composé d'un président ou d'une présidente, d'un vice-président ou d'une vice-présidente, d'un ou d'une secrétaire/trésorière, de deux représentant(e)s de la 9<sup>e</sup> année, deux représentant(e)s de la 10<sup>e</sup> année, un représentant(e) de la 11<sup>e</sup> année et un représentant(e) de la 12<sup>e</sup> année.
2. Pré-requis et critères pour l'élection des postes de :
  1. président(e) : ce / cette candidat(e) doit être au niveau supérieur pour l'année de service, avoir de l'expérience en leadership et avoir déjà fait partie de CO-VIE.
  2. secrétaire/trésorière : ce / cette candidat(e) doit avoir l'approbation de l'aviseur et de l'expérience au sein de CO-VIE.
  3. représentant(e) d'une année : élue / élu par les membres de l'année en question

N.B.

A) La candidate / le candidat doit avoir maintenu une moyenne raisonnable et avoir l'approbation de la direction.

B) La candidate / le candidat a le droit d'être réélue /réelu au même poste.

## **7. Devoirs et évaluations**

Politique 05 : septembre 2003 - Cette politique a été élaborée en consultation avec les parents du conseil d'école et le personnel enseignant.

**Devoirs : Les devoirs sont une partie intégrante et essentielle pour l'apprentissage et la maîtrise d'une matière. Les parents doivent vérifier régulièrement les devoirs de leur(s) enfant(s).**

1. En général, les élèves des cours académiques (français, anglais, mathématiques, sciences, histoire/géographie) auront plus de devoirs que dans les autres types de cours (éducation physique, arts visuels, les ateliers).
2. L'élève doit être prêt à faire ses devoirs afin de bien se préparer pour ses études postsecondaires. Il ou elle aura donc développé de bonnes habitudes de travail.
3. Le montant de devoirs et le degré de difficulté augmentent selon les années d'études. (p. ex. plus de devoirs pour un cours de sciences 11<sup>e</sup> année qu'un cours de sciences 9<sup>e</sup> année)
4. Il est très difficile de définir un temps précis de devoirs par matière. Un devoir est défini comme une assignation, un projet ou une tâche à terminer en dehors du temps de classe. On propose 30 minutes par cours par soir pour un cours de 11<sup>e</sup> année préuniversitaire. Évidemment, un élève qui vise un niveau 4 pourrait passer encore plus de temps à les faire.
5. Un élève peut toujours prendre l'initiative de faire des devoirs chaque soir : révision de sa matière, lecture supplémentaire, préparation à l'avance pour une évaluation sommative, travail sur un projet à long terme, afin de maintenir de bons résultats.
6. Les emplois jouent un rôle important dans la croissance d'un adolescent. Cependant, lorsqu'un élève travaille trop d'heures, travaille trop tard pendant la semaine scolaire ou tôt le matin avant les classes, les devoirs sont souvent négligés et sa participation en salle de classe est faible. **Nous recommandons un maximum de 15 heures de travail par semaine.**
7. Il est très important d'établir une communication entre les parents et les enseignant(e)s tout au long du cours. Donc, lorsqu'un élève ne fait pas ou ne complète pas un devoir, l'enseignant(e) peut faire un appel téléphonique à la maison. Toutefois, si le parent a des inquiétudes, il est toujours encouragé à communiquer avec les enseignant(e)s, l'orienteur ou la direction de l'école. Le personnel enseignant tentera de communiquer avec les parents au moins une fois par mois.
8. Il y aura des conséquences pour un élève qui ne fait pas ses devoirs :
  - lettre ou appel à la maison
  - renvoi au bureau
  - retenue
  - retrait des sports/clubs (pour une certaine période de temps)
  - suspension (interne)

## Annexe 1

# Fiche de discipline

NOM DE L'ÉLÈVE :

NIVEAU :

ENSEIGNANT/ENSEIGNANTE :

Date	# du code d'infractions	CONSÉQUENCES	Commentaires

### LISTE DE CONSÉQUENCES

<b>A</b> - rencontre (élève – enseignant(e))	<b>F</b> - envoyé au bureau de la direction
<b>B</b> - avertissement	<b>G</b> - rencontre avec le parent et la direction
<b>C</b> - appel aux parents - tuteurs	<b>H</b> - contrat de discipline
<b>D</b> - perte de privilèges (ex. équipe sportive, harmonie, Radio-Chaud)	<b>I</b> - suspension
<b>E</b> - sortie de classe	<b>J</b> - Autres...

Signature du parent ou tuteur : \_\_\_\_\_

#	INFRACTIONS CONTRE LE CODE DE VIE
1	Agressivité physique
2	Agressivité verbale
3	Manque de respect envers l'autorité
4	Manque de respect envers les autres
5	Intimidation
6	Manque de respect des biens et du milieu
7	Vandalisme
8	Tenue vestimentaire interdite
9	Chapeau dans l'école
10	Retard non-motivé
11	Utilisation d'un téléphone cellulaire pendant un cours

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_ Niveau : \_\_\_\_\_

J'ai pris connaissance du code de vie de l'école et je m'engage à le respecter.

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

J'ai pris connaissance du code de vie de l'École secondaire Villa Française des Jeunes et j'appuie mon enfant dans son engagement envers celui-ci.

Signature du parent : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_